

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 6 septembre 2017 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Simard
M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2017-09-136 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2017-09-137 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de septembre tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Mercredi 6 septembre 2017 à 20 h
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du mois d'août
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 Ville d'Amos – Entente relative à la protection contre l'incendie
 - 4.2.2 Club des Hauteurs – demandes
 - 4.2.3 MTMDET – Problématique route 109 N/D 40330
 - 4.2.4 CPTAQ – Dossier 415891 Labbé, André
 - 4.2.5 MRC d'Abitibi – Programme de réparations en Région
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Autorisation de dépenses pour les travaux au chemin Desrosiers
 - 5.3 Projet d'étude de réfection des chemins du secteur Figuery
 - 5.4 Appel d'offres contrat de cueillette des matières résiduelles et recyclables et leurs traitements
 - 5.5 Ouverture des offres pour la vente du bureau
 - 5.6 Ouverture de l'offre pour la vente de la débroussailleuse
 - 5.7 Programmation révisée de travaux – TECQ 2014-2018
 - 5.8 Appui au projet « Activité équestre du 16-17 septembre »
 - 5.9 Campagne de financement de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
 - 5.10 Demande de production d'un guide relatif à la prévention des incendies sur le territoire de la MRC d'Abitibi
 - 5.11 Nomination de la représentante substitut au comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles (CSPGMR)
 - 5.12 Appui au projet de MindiCANNA
6. Forêt
 - 6.1 Appel d'offres pour la récolte de bois 2017-2018
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée

2017-09-138 3. Adoption du procès-verbal du mois d'août

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2017.

Adoptée

4. Correspondances :

2017-09-139 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance

2017-09-140 4.4.1 Ville d'Amos – Entente relative à la protection contre l'incendie

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos nous a fait parvenir au début de l'été l'entente officielle relative à la protection contre l'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos fera parvenir prochainement un avenant ayant pour objet d'abroger l'article 13 de l'entente « Feux d'herbe et de broussailles » ;

CONSIDÉRANT QUE cette abrogation de l'article 13 aura pour effet qu'advenant un feu d'herbe ou de broussailles sur notre territoire, peu importe qu'il s'agisse d'un acte volontaire ou non, il n'y aura pas de facturation additionnelle à celle de l'entente ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'entente proposée relative à la protection contre l'incendie incluant l'avenant abrogeant l'article 13.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

4.2.2 Club des Hauteurs – demandes

Mention est faite concernant la correspondance reçue et la réponse à fournir.

4.2.3 MTMDET – Problématique route 109 N/D 40330

Mention est faite concernant la correspondance reçue. Une rencontre avec la directrice du centre de service d'Amos devrait être organisée.

4.2.4 CPTAQ – Dossier 415891 Labbé, André

Mention est faite concernant la réponse de la CPTAQ.

4.2.5 MRC d'Abitibi – Programme de réparations en Région

Mention est faite concernant l'aide qui sera accordée à un citoyen.

Comptes août 2017

Comptes payés au courant du mois		
SALAIRES ÉLUS		3 057,23 \$
SALAIRES EMPLOYÉS		15 162,42 \$
ADÉLAÏDE BOUCHARD	FOURMIS CEF	\$100,00
ANABELLE GAGNON	GUIDE PLANTE	\$100,00
ANNE-MARIE PAGEAU	DÉCORATION CEF	\$60,00
ANOUK LAVOIE	SOUTIEN TECHNIQUE CEF	\$50,00
BERTRAND CRÉPEAULT	MUSIQUE SOUPER BORÉAL	\$830,00
BRANDON INUKPUK	PLONGEUR CEF	\$50,00
DIAN RIOUX	FOURMIS CEF	\$50,00
EMMANUELLE ROCH	FOURMIS CEF	\$50,00
JACQUES BÉLANGER	GUIDE CHAMPIGNONS	\$100,00
JOSÉE BLAIS	CUISINIÈRE (LUNCH SAMEDI)	\$100,00
JULIE-ANN ROBIN	FOURMIS CEF	\$100,00
LOUISE MAGNAN	GUIDE CHAMPIGNONS	\$100,00
LUCILLE GAGNÉ	REMB. BILLETS CEF	\$180,00
MANUEL GAGNON	GUIDE SURVIE CEF	\$100,00
MARILOU LEVASSEUR	FOURMIS CEF	\$100,00
MATHIEU HÉBERT	LES PRIMITIFS - CEF	\$1 200,00
MICHELLE ST-AMANT	2 DE 2 AMÉNAGEMENT PAYSAGER	\$700,00
NATHALIE PAGEAU	DÉCORATION CEF	\$60,00
NATHALIE PAGEAU	DÉCORATION CEF	\$60,00
PAUL GAGNÉ	GUIDE CHAMPIGNONS	\$100,00
PETITE CAISSE	Petite caisse CEF 2017	\$840,00
PETITE CAISSE	JUILLET-AOÛT	\$91,10
PLOURDE NATHALIE	GUIDE SURVIE CEF	\$100,00
SIMON CRÉPEAULT	MUSIQUE SOUPER BORÉAL	\$590,00
SOLANGE OFFROY	FOURMIS CEF	\$50,00

SÉBASTIEN MORAND	GUIDE PLANTE	\$100,00
WILLIE GAGNON	ORATEUR SOUPER BORÉAL	\$380,00
TOTAL		24 560,75 \$

Comptes payés par ACCES D		
DESJARDINS SERVICE DE CARTES	FRAIS TPV JUILLET	\$186,86
HYDRO-QUÉBEC	FONTAINE JUIL-AOÛT	\$34,93
	GARAGE JUIL-AOÛT	\$118,08
	BUREAU JUIL-AOÛT	\$116,07
	CHAMP ÉPURATION JUIL-AOÛT	\$28,35
	SSOL ÉGLISE JUIL-AOÛT	\$264,87
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO		\$19,64
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	FORMATION LYDIA BÉDARD	\$112,00
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	DAS juillet QC	\$5 647,72
RECEVEUR GÉNÉRAL	DAS juillet FÉD	\$2 369,60
TÉLÉBEC LTÉE	SYST. TÉL AOÛT	\$45,49
	TÉL BUREAU AOÛT	\$310,53
TÉLÉDISTRIBUTION AMOS INC.	INTERNET SEPT	\$80,43
TOTAL		9 334,57 \$

Comptes payés par chèque		
ANNE-RENÉE JACOB	ALCOOL CEF, DVD100E, FORMATION	\$377,41
	Déplacement août	\$154,84
	bacs ustensiles,del,cd	\$45,70
ASSOCIATION FORESTIÈRE DE L'A-T	COTISATION 2017	\$50,00
BEN DESHAIES INC.	VERRES, ASSIETTES, NAPPE, NAPK	\$966,87
	COUPE À VIN	\$23,91
	SAVON À VAISSELLE	\$37,03
	PAPIER HYGIÉNIQUE	\$28,98
	PORC+PATE CEF	\$571,01
	RIZ CEF	\$48,56
	PATATE CEF	\$24,00
	CHANTERELLES SURGELÉES	\$67,15
BIGUÉ AVOCATS	SERVICE JURIDIQUE AOÛT	\$78,18
BMR BERGERON & FILLES INC.	MATÉRIEL PLOMBERIE CUISINE	\$44,65
	ROBINET CUISINE	\$91,91
BOIS TURCOTTE LTÉE	TÉ, COUDE, CUISNE	\$34,89
	MAT. BABILLARD, BACHE, SANGLE	\$52,05
	PIÈCES PLOMBERIE CUISINE	\$73,49

	BAC BLEU	\$117,27
	PILES+CROCHETS	\$93,04
	4 DALLES	\$10,07
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	TABLEAU GARAGE	\$54,88
CANADIAN TIRE	MATÉRIEL ATELIERS CEF	\$16,40
	CAFÉ	\$15,38
	lumière d'appoint + projecteur	\$92,43
CLUB NATURE ST-MATHIEU-D'HARRICANA	REMB. INSCRIPTION	\$120,00
COMBEQ	ADHÉSION 2017	\$402,41
COOP IGA AMOS	ALCOOL CEF	\$184,09
	CEF CHIPS, JUS, PEPSI	\$230,81
COOP IGA OUEST-8228	SOUPER FOURMIS+RETOUR CUEILLEU	\$210,78
	GLACE	\$16,80
CYBÈLE ET FLORA	ATELIER TRANSF. CEF+CHAGA	\$888,00
DENIS HARRISON	Champignons forestiers	\$430,00
DL & ASSO ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	PRISES+BRANCHEMENT	\$241,50
ESKA INC.	EAU AOÛT	\$1 040,00
FONDATION OLO	CONTRIBUTION 2017	\$350,00
FORESTERIE SLEJ	Certification ISO travaux 2017	\$1 149,75
FOSSES SEPTIQUES PROTEC-NATURE INC.	TOILETTES SÈCHES	\$344,93
GAÉTAN CHÉNIER	GLACE (MAXI)	\$13,95
H2LAB INC.	ANALYSE PUIITS PRIVÉS+ÉGOUT+SSO	\$79,05
	ANALYSE PRIVÉE + ÉGOÛT JUIN	\$56,05
L.JEANSON CIE 2001 LTÉE	COMPTOIR	\$603,62
	SOUFFLER COMPTOIR	\$195,46
LA GOURMANDINE	PAIN CEF	\$68,75
LES ENTREPRISES MARCO GENESSE	NIVELAGE JUILLET	\$8 057,12
LOCATION LAUZON AMOS	PIÈCES TRACTEUR À PELOUSE	\$186,92
	Valve sur roue tracteur pelous	\$24,20
LOCATION ÉLITE INC.	RÉPARATION CAMION EAU	\$158,98
	LOCATION CAMION EAU JUILLET	\$189,93
LUMI-SON RENÉ ROY	ÉQUIPEMENT SOUPER BORÉAL	\$96,58
M.R.A.R.	CONTRIBUTION 2017	\$100,00
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	OUTILS POUR COFFRE CAMION	\$132,13
	CHIFFON, SAC OUTILS, PINCES	\$159,97
MICROBRASSSERIE LE PROSPECTEUR	BIÈRES CEF	\$651,78

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	Bail halte #825657	\$126,47
Maxime Flingou	Remboursement épicerie CEF	\$172,38
PAPETERIE COMMERCIALE	COCARDE+CORDONS ATELIERS	\$26,69
	GUIDE ÉCLAIR CEF	\$68,65
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	ESSENCE AOÛT	\$72,30
	ESSENCE AOÛT	\$110,80
RADIO BORÉALE	PUBLICITÉ CEF	\$369,93
ROGER BOULIANNE	CELL SEPT	\$20,00
SANIMOS INC.	COLLECTE SEPTEMBRE	\$4 670,86
	CONTENEURS ESKA	\$160,97
SERVICES ADMINISTRATIFS CONTORSION	COMPTABILITÉ AOÛT	\$609,53
STÉPHANE TOUPIN	CELL AOÛT+SEPT	\$80,00
SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE	INVENTAIRE + SUIVI	\$3 702,20
	HONORAIRES JUILLET	\$507,23
Stéreo plus Val-d'Or	Projecteur,support,câble	\$1 167,92
VERGER DES TOURTERELLES	CIDRE+MISTELLE	\$527,59
VILLE D'AMOS	COLLECTE JUILLET	\$2 940,15
VÉRONIQUE TRUDEL	DÉPLACEMENT AOÛT	\$100,02
	DÉCORATION CEF	\$63,24
ZIP LIGNES	PANNEAUX SIGNAL. + TIR À L'ARC	\$277,44
ÉQUIPEMENT RIVARD	BAC À VAISSELLE GRIS	\$47,18
	Ustensiles sous-sol	\$599,06
TOTAL		35 974,27 \$
GRAND TOTAL		69 869,59 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois d'août pour un total de 69 869,59 \$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-09-142 5.2 Autorisation de dépenses pour les travaux au chemin Desrosiers

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les travaux de réparation de la fissure au chemin Desrosiers selon la soumission reçue de Pavage Abitibi au montant de 919,80 \$ taxes incluses.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-09-143 5.3 Projet d'étude de réfection des chemins du secteur Figury

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le cahier de charges a été envoyé à trois (3) firmes d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QU'à la date et à l'heure fixée trois soumissionnaires ont déposé une soumission et qu'elles sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE les coûts soumissionnés sont :

<u>Firmes</u>	<u>Total de l'étape 1</u>	<u>Total de l'étape 2</u>	<u>Grand total</u>
Stantec Experts-conseils ltée	10 800 \$	44 000 \$	54 800 \$ + taxes
SNC-Lavalin Stavibel inc.	20 700 \$	46 500 \$	67 200 \$ + taxes
WSP Canada Inc.	13 200 \$	56 200 \$	69 400 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers :

- D'octroyer le contrat de service d'ingénierie pour le projet d'étude de réfection des chemins du secteur Figury à la firme Stantec Experts-conseils ltée ;
- De débiter, tel que stipulé au cahier de charges par l'étape 1 ;
- De désigner la directrice générale, madame Anne-Renée Jacob, comme signataire pour le contrat d'engagement.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-09-144 5.4 Appel d'offres contrat de cueillette des matières résiduelles et recyclables et leurs traitements

CONSIDÉRANT QUE notre contrat actuel de cueillette des matières résiduelles, des matières recyclables et de leur traitement vient à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana et la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville se sont rencontrées pour discuter de leur contrat de cueillette des matières résiduelles et recyclables et leurs traitements ;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu que, pour l'année 2018, les deux (2) municipalités travailleraient conjointement à la réalisation de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été soumise aux deux (2) municipalités quant à la gestion de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QU'il est convenu que la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana serait responsable de l'administration du contrat et refacturerait à la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville la juste part des coûts du contrat et des frais d'administration équitable ;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers de :

- Mandater monsieur le maire Martin Roch, ainsi que madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à signer l'entente relative à la gestion du contrat conjoint de cueillette des matières résiduelles et recyclables et leurs traitements ;
- Mandater les directions respectives des deux municipalités, soit mesdames Sandra Boutin et Anne-Renée Jacob pour élaborer le cahier de charges et pour la gestion de l'appel d'offres ;
- De faire parvenir le cahier de charges pour le contrat de cueillette des matières résiduelles et recyclables et leurs traitements pour l'année 2018 à au moins deux (2) soumissionnaires.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-09-145 5.5 Ouverture des offres pour la vente du bureau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite vendre un bureau de travail dont elle n'a plus besoin;

CONSIDÉRANT QUE le bureau a été affiché dans le journal municipal et sur les babillards ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux (2) offres d'achat et que la meilleure s'élève à 40\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers de vendre le bureau à monsieur Roger Boulianne pour la somme de quarante (40) \$ taxes incluses.

Adoptée

2017-09-146 5.6 Ouverture de l'offre pour la vente de la débroussailleuse

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se départir d'une débroussailleuse (pour les pièces) dont elle n'a plus besoin;

CONSIDÉRANT QUE la débroussailleuse a été affichée dans le journal municipal et sur les babillards ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre d'achat et qu'elle s'élève à 20\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers de vendre le bureau à monsieur Roger Boulianne pour la somme de quarante (40) \$ taxes incluses.

Adoptée

2017-09-147 5.7 Programmation révisée de travaux – TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-09-148 5.8 Appui au projet « Activité équestre du 16-17 septembre »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de la Société d'attelage de chevaux de l'Abitibi (SACA) ;

CONSIDÉRANT QUE la SACA souhaite organiser une activité western à la Marina Harricana Aventures à St-Mathieu-d'Harricana ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité propose une fin de semaine d'activités les 16 et 17 septembre incluant derby, souper spectacle, soirée dansante et brunch du dimanche.

CONSIDÉRANT QUE l'évènement propose de dynamiser le milieu en attirant les amateurs de sports équestres de l'Abitibi-Témiscamingue et du nord de l'Ontario ;

CONSIDÉRANT QUE la SACA souhaite demander un soutien financier au Fonds local d'initiatives collectives de la MRC d'Abitibi ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le projet « Activité équestre » de la SACA.

Adoptée

2017-09-149 5.9 Campagne de financement de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le passage de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC dans la Municipalité pour sa campagne de financement.

Adoptée

5.10 Demande de production d'un guide relatif à la prévention des incendies sur le territoire de la MRC d'Abitibi

Mention est faite concernant la production d'un guide par la MRC d'Abitibi.

2017-09-150 5.11 Nomination de la représentante substitut au comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles (CSPGMR)

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi a adopté un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et doit le réviser tous les cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 53.9 de la Loi indique que le PGMR doit comprendre « ... un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises... »

ATTENDU QUE le PGMR prévoit la formation d'un comité permanent de suivi du PGMR;

ATTENDU QUE madame Johanne Morin était mandatée à titre de représentante-substitut de la municipalité sur le CSPGMR, qu'elle n'est plus à notre emploi et qu'il y a lieu de nommer sa remplaçante ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers de nommer madame Lydia Bédard à titre de représentante substitut de la municipalité au CSPGMR.

Adoptée

2017-09-151 5.12 Appui au projet de MindiCANNA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui à un projet d'implantation d'une entreprise en production de cannabis médical sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a rencontré les promoteurs pour avoir de l'information sur le projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet devra respecter les règlements d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise est au début d'un processus bien encadré par Santé Canada et le gouvernement fédéral ;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un potentiel de dynamiser l'activité agricole sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir une licence de Santé Canada l'entreprise a besoin d'une confirmation que la municipalité autorise la production de cannabis à des fins médicales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT les valeurs de l'entreprise et son souci de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs acceptent, en temps et lieu, d'organiser une séance d'information publique pour expliquer le projet à la population et répondre aux questions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le projet de MindiCANNA et d'autoriser la production de cannabis à des fins médicales sur le territoire de la municipalité de St-Mathieu-d'Harricana.

Adoptée

6. Forêt

2017-09-152 6.1 Appel d'offres pour la récolte de bois 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit aller en appel d'offres pour son contrat de Récolte de bois 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Simard et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le cahier de charge pour le contrat de Récolte de bois à au moins deux (2) entrepreneurs.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

7. Varia

Aucun sujet au varia.

8. Période de questions

Un groupe de citoyens viennent prendre des informations concernant l'octroi du contrat de service d'ingénierie pour le projet d'étude de réfection des chemins du secteur Figuery. Ils se disent satisfaits de l'avancement du dossier.

2017-09-153 9. Levée de la séance

À 20 h 57, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière